

Délibérations du 15 septembre 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 15 septembre 2023** à 9h, en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 25

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Martin BARNIER, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Erica DUMONT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Antoine TRUPIANO-REMILLE, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Sam TROUILLOUD, Réhane LOTHON, Sarah REPI

Représenté.es : Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT, Valérie HAAS, Marie DESPRES-LONNET, Camélia BOUDJEMA, Alaïs NALLET

Invité.es : Florian CAROZZO, Amélie COUDURIER-CURVEUR, Idoli CASTRO, Sébastien VALIN, Sylvie DADOMO, Nicolas SUMIEN, Bastien GENIEYZ, Willi CHARPAIL, Marie PERRIN

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Laurie FABRE, Reza HADJIKHANI

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Motion Sans affectations soutenue par l'UNEF et Solidaires

Une proposition de motion déposée par le Collectif des Sans Facs, soutenue par l'UNEF et Solidaires a été mise à disposition des élu.es. Une délégation de 3 personnes représentant le Collectif des Sans-Facs est reçue en séance pour expliquer leur mouvement.

Ceux/celles-ci souhaitent revendiquer leur droit à étudier à Lyon 2 dans la filière de leur choix, et luttent contre la sélection instaurée par les plateformes Parcoursup et Mon master. À l'heure actuelle, 30 étudiant.es sont sans fac et n'ont pas reçu de proposition d'affectation. Certains dossiers sont particulièrement urgents, car le renouvellement de leur titre de séjour est en jeu et leur non affectation équivaldrait à un renvoi dans leur pays d'origine. C'est notamment le cas de certains réfugiés ukrainiens. Le collectif des sans facs termine son intervention en rappelant sa détermination à

continuer la mobilisation tant qu'ils/elles ne recevront pas de la présidence une prise en considération de tou.tes les sans affectations, dont bon nombre se trouve dans des situations de détresse.

Les élu.es enseignant.es s'accordent avec le Collectif des Sans-Facs sur le fond, mais déplorent le manque de financements et de moyens dans l'enseignement supérieur, ce qui empêche d'augmenter les places dans les filières en tension notamment. Certes, la question est importante car ces jeunes sont en situation de précarité, cependant, chaque année cette question est traitée comme une crise politique. Le rapport de force ne fonctionne pas. Il serait vu comme plus judicieux que les élu.es représentant les Sans-Facs puissent porter cette question à l'instance préparatoire et à la CFVU, pour que cela puisse être étudié et débattu dans un cadre démocratique.

Réponse de la présidence : Hier a été dressé un bilan des 34 dossiers déposés par le collectif des sans facs et de l'UNEF. 12 propositions ont été faites, mais elles ne satisfont pas les membres du collectif des sans facs car elles ne sont pas dans la filière du premier choix. Cependant, ces filières de premier choix étant complètes, il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles places. Il a donc été proposé de passer soit par les saisines, soit par la phase complémentaire de Parcoursup qui s'est terminée hier, ou encore par la 3^{ème} vague de Mon master. L'Université Lumière Lyon 2 a fait son possible pour essayer de rattraper les étudiant.es n'ayant reçu aucune proposition à l'université.

Il est à noter que les saisines ne sont pas finies ; on en dénombrait 180 à l'échelle de l'établissement, cette année un effort particulier a pu être fait et le COSIE a effectué un travail important avec les composantes pour réorienter les étudiant.es vers des filières qui n'avaient pas atteint leur capacité totale, en orientant notamment des étudiants de l'Institut de psychologie vers les parcours de l'ISPEF. Une vingtaine d'étudiant.es ont eu des propositions dans ce cadre-là. De plus, il reste des listes d'attente sur Parcoursup qui permettent encore de faire des propositions à ceux qui n'ont pas d'affectation. Pour finir, il est rappelé que le Collectif des sans facs a déjà été reçu 4 fois par la présidence pour faire un point sur les dossiers, et que la séance d'hier a été envahie.

Il est proposé aux élu.es d'examiner la proposition de motion. À la suite de cette relecture, sont apportées les modifications suivantes :

- La mention « recensées par le travail des organisations étudiantes » est retirée de la phrase « La commission de formation et de vie universitaire est soucieuse du sort des nombreuses personnes qui se retrouvent sans affectation dans l'enseignement supérieur en cette rentrée 2023/2024. »
- La phrase suivante a été modifiée pour y faire figurer l'ensemble de la communauté de Lyon 2 : « La CFVU souhaite attirer l'attention de la présidence et de l'ensemble de la communauté de Lyon 2 sur le droit à la poursuite d'étude et lui demande de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes pour les recalé.es des plateformes de sélection. »
- « le ministre de l'ESR » a été modifié en « la ministre de l'ESR »

La proposition de motion retravaillée en séance est proposée au vote des élu.es de la CFVU.

Nombre de présents et représentés : 25

Ne prend pas part au vote : 0

S'abstient : 6

Contre : 5

Pour : 13

Total : 25 voix

La Motion reçoit un vote favorable de la part des élu.es de la CFVU.

05 – Bilan Sous-commission CVEC 22-23 Initiatives Étudiantes 2022/2023

Présenté par Amélie COUDURIER, Responsable du Service Vie étudiante (DVEC)

Est présenté aux élu.es de la CFVU le bilan des sous-commissions Initiatives étudiantes de l'année 2022-2023. Ce dispositif est financé par la CVEC, avec une enveloppe stable de 80 000 € depuis plusieurs années.

Évolution entre 2019 et 2022

On observe une diminution notable des projets en 2020-21 avec 22 projets associatifs et individuels, contre 49 projets en 2019-20. Cependant, l'activité redevient normale en 2021-22 avec 44 projets (40 associatifs et 4 individuels).

L'aide à la création correspond aux kits de démarrage qui sont attribués aux associations qui démarrent, avec un montant de 350 € pour permettre de financer les assurances et autres frais. Ces aides à la création ont également connu une baisse en 2020-21 (2 aides à la création), puis une remontée en 2021-22 (9 aides à la création).

Bilan année 2022-2023

7 sous-commissions ont été organisées d'octobre 2022 à juin 2023. Sur 57 dossiers déposés, 54 ont été subventionnés. On note également 19 créations d'associations contre 12 en 2019, ce qui démontre que les initiatives étudiantes repartent sur une belle dynamique.

Les montants accordés sont très variables, de 140 à 1 500 €. En moyenne, huit dossiers sont examinés en moyenne par commission. Une partie des projets est portée individuellement par des étudiant.es, notamment des projets de courts métrages qui sont ensuite portés par des associations telles que KINOKS. De manière générale, les projets sont un peu plus modestes financièrement qu'avant et les associations sont très raisonnables, avec 67 100 € de subventions accordées et réparties entre les projets. Les neuf projets individuels représentent 18 % du montant total.

On remarque une grande variété de types de projets : événements culturels, conférences, achat de matériel, création de courts métrages, concerts, théâtre, expositions, frais de fonctionnement,... Parmi les projets les plus onéreux, on note les trois accompagnements de courts métrages étudiants portés par le pôle création de KINOKS. Le projet le moins onéreux était une visite de la ville et du musée de Vienne pour quinze étudiants, porté par l'association Atlas.

En termes de répartition, sur les 54 projets subventionnés, une bonne partie concernent la culture artistique. Puis suivent les domaines de la citoyenneté, de la culture scientifique et technique, jusqu'aux thématiques sport et environnement ou encore santé, prévention et handicap qui sont moins représentées. En tout, ce sont 24 associations qui ont déposé des dossiers, dont 7 qui ont déposé au moins 2 dossiers.

On note 14 nouvelles associations subventionnées pour leur création en 2022-23 : ATLAAS, Nous toutes Lyon 2, Collectif tadam, Agone, Apsaly...

En conclusion, on observe une augmentation du nombre de projets individuels subventionnés et du nombre d'associations créées. On note une stabilité des montants accordés, et donc des associations qui restent pour l'instant vraiment raisonnables et modestes, même dans leurs projets.

Les points d'informations suivants sont reportés et seront présentés lors de la CFVU du 29 septembre 2023 :

06 – Comparaison taux de réussite semestres pairs 2021/2022 vs 2022/2023

07 – Bilan 2022 2023 statut Étudiant artiste de haut niveau

08 – Présentation de l'offre de service du service culturel

ADOPTIONS

MCCC

02 – MCCC 2023-2024

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'année universitaire 2023/2024. Les composantes ont fourni un énorme effort cette année pour remettre l'ensemble des MCCC dans les temps. Il s'agit ici d'une deuxième vague : Sur 717 fichiers au total, 434 MCCC avaient déjà été présentées au vote le 07 juillet 2023. Aujourd'hui, 310 fichiers sont présentés. Il reste 34 en attente, essentiellement des parcours convention FC. Ceux-ci seront présentés lors de la CFVU du 29 septembre 2023.

Les MCCC 2023-2024 sont classées par composante et par niveau :

- Faculté de droit
- ICOM
- ISPEF
- UFR ASSP
- UFR Langues
- UFR LESLA
- Institut de Psychologie
- UFR SEG
- UFT TT
- CIEF
- CDL
- DRI
- EO

Les licences psychologie avaient été votées pour la 2^e et 3^e année de Licence, à l'exception de la licence 1 car celle-ci proposait une note seuil (8 sur l'UE) pour les 18 fondamentales. Il y avait un doute sur le fait que cette décision ait été discutée en conseil de l'institut, et également que ces notes seuils puissent handicaper les étudiant.es ayant pris psychologie en mineure et souhaitant ensuite s'orienter vers autre chose au 2^e semestre. Il a finalement été confirmé que cette note seuil ne concerne que les étudiant.es qui sont en majeure de psychologie. Celles et ceux qui ont une mineure ne sont donc pas concerné.es par cette note.

L'Institut de psychologie demande également à ce qu'une modification soit apportée en séance suite à une erreur de saisie sur les MCCC du master 1 et 2 de psychologie. En effet, on peut y voir apparaître des reports de notes qui renvoient à d'autres TD proposés, dont l'un dans la majeure. Or, ces enseignements où apparaissent des reports de notes sont simplement validés par du suivi, il n'y a donc pas de notes.

Les élu.es étudiant.es Gaelis ont de nombreuses questions concernant les modalités proposées par certains parcours et ont identifié des erreurs sur certains fichiers. L'ensemble de leurs retours sont répertoriés sur un tableau qu'ils souhaitent partager en séance avec l'ensemble des élu.es.

Au vu du nombre de fichiers à examiner, il est finalement décidé de proposer au vote les fichiers tels quels, sous réserve d'identification d'anomalies et de modifications ultérieures. Les demandes et remarques des membres de Gaelis seront également étudiées à la suite de cette CFVU, et une réponse leur sera apportée sur les fichiers problématiques. Ce document sera également partagé à l'ensemble des élu.es.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **25**
Vote 02 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	9	0	0

Bilan engagement étudiants 2022-2023 et règlement 2023-2024

03 – Bilan engagement étudiants 2022-2023 et règlement 2023-2024

Présenté par Nicolas SUMIEN, Référent Vie étudiante (Service Vie étudiante / DVEC)

Il est présenté aux élu.es le bilan du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant pour 2022-2023 et ses perspectives pour l'année 2023-2024.

Rappel du cadre actuel

Le dispositif était ouvert aux étudiants de L2, L3 et M1 (une seule fois par cycle d'études). Sont éligibles toute association et tout engagement bénévole ; pompiers volontaires, réservistes, donateurs et donneuses de notes de la mission handicap à l'Université Lumière Lyon 2, volontaires en service civique et, depuis l'année dernière, élu.es étudiant.es.

Sont uniquement concernés les engagements volontaires, bénévoles et sans reconnaissance pédagogique dans le diplôme. Pour en bénéficier, il fallait pour cela s'engager sur une durée de 25h minimum dans l'année, et le bonus attribué était de 0,1 à 0.6 sur la moyenne du second semestre.

Déroulé de l'année et dépôt des dossiers

L'année dernière, il y a eu 340 préinscriptions. Début décembre, 270 inscriptions étaient confirmées. Ensuite, il leur a été proposé 16 ateliers, accompagnés par les 8 enseignants partenaires du dispositif. Sur ces ateliers, on dénombrait 121 participants.

Les participants ont déposé 121 dossiers, dont la majorité concernaient des engagements associatifs (96 dossiers). Il y avait beaucoup moins de pompiers (2 dossiers), volontaires en service civique (6 dossiers) et de réservistes (3 dossiers). Un peu à la marge, on dénombrait 11 bénévoles de la Mission handicap, et 3 élu.es étudiant.es. Ce chiffre bas s'explique par le fait qu'il avait beaucoup d'élu.es de première année, qui ne pouvaient donc pas bénéficier de ce dispositif. En tout, 48 associations et structures sont concernées. La moyenne des bonus obtenus était de 0,46.

Répartition par thématiques d'engagement et évolution au fil des ans

La majorité des thématiques d'engagement concernaient des engagements sociaux et solidaires (49%), et 16% concernaient les engagements bénévoles au sein des BDE/Composantes. Le reste est plus à la marge : 10% Handicap, 9% citoyenneté, 8% culture et 7% développement durable.

On remarque une légère baisse l'année dernière, à la fois dans les préinscrits et dans les dossiers. Cela peut s'expliquer notamment par les blocages, par la mise en place d'un dispositif personnalisé et par des valorisations qui ont eu lieu dans certaines UFR, qui sont donc à défalquer de ce qui se passait les années d'avant. 2/3 des inscrits ont participé aux ateliers. Ces derniers ont obtenu une note moyenne légèrement plus haute en comparaison de ceux n'ayant pas participé aux ateliers.

Observations et propositions d'évolution du dispositif pour 2023-2024.

On remarque une augmentation notable du nombre d'enseignant.es dans le dispositif, ce qui a permis une meilleure répartition des tâches. Le nombre d'inscriptions est stable cette année : 121 dossiers en 2023 et 143 dossiers en 2022, en prenant en compte que l'IUT a développé son propre dispositif depuis la rentrée. Il y a de plus une réduction de l'écart entre le nombre d'inscriptions et le nombre de dossiers déposés, puisqu'on tombe à 35 % en 2023 contre 26 % en 2022. Cela confirme l'efficacité des ateliers d'accompagnement.

Les propositions d'évolution du dispositif pour 2023-2024 sont les suivantes :

- Élargir le champ des bénéficiaires aux étudiants de M2 qui actuellement ne pouvait pas en bénéficier, et à d'autres types de bénévolat au sein d'un service de Lyon 2 (parrainage DRI, médiation Discord...) à l'image du don de notes de Mission handicap
- Transférer l'ensemble des démarches du dispositif (inscription aux ateliers, partage de documents, dépôt des dossiers...) sur Moodle pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité
- Ouvrir la possibilité de bonification annuelle, au lieu d'une seule bonification possible par cycle actuellement.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 03 – Adoption</p>	24	0	0	0
Calendrier du CIEF				
<p>04 – Calendrier du CIEF</p> <p>Présentation du calendrier du CIEF pour l'année 2023-2024, qui diffère légèrement du calendrier général 2023-2024.</p>				
	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 23 Vote 04 – Adoption</p>	16	0	7	0

Fait à Lyon, le 15 septembre 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

